

AEDES BLATTES ET RAMPANTS



F+ : Extrêmement inflammable



N : Dangereux pour l'environnement



2.1 : gaz inflammable.



9 : Matières et objets dangereux divers.

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : **AEDES BLATTES ET RAMPANTS.**
Identification du produit : Aérosol.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Réservé à un usage professionnel.
Préparation / produit biocide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : AEDES
75 Rue d'Orgemont
95210 Saint Gratien
Téléphone : 01-39-89-85-86
Télécopie : 01-39-89-86-44
e-mail : info@aedes.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : +33 (0) 1 45 42 59 59 (INRS)

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

: F+; R12
R66
N; R50-53

Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

: Non applicable.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

• Symbole(s)



: Extrêmement inflammable.
Dangereux pour l'environnement.
Cette préparation est soumise à la réglementation Européenne sur l'étiquetage conformément à la Directive 1999/45/CE, ses adaptations et ses annexes.

• Phrase(s) R

: R12 : Extrêmement inflammable.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Révision nr : 0

Date : 22 / 6 / 2011

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

AEDES BLATTES ET RAMPANTS**2. Identification des dangers (suite)**

- **Phrase(s) S** : S2 : Conserver hors de portée des enfants.
S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23 : Ne pas respirer les gaz, fumées, vapeurs, aérosols.
S24 : Eviter le contact avec la peau.
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
- Contient** : Contient : perméthrine . Peut déclencher une réaction allergique.
D-Tétramethrin (cas 1166-46-7) : 0.07 % m/m
Perméthrine (cas 52645-53-1) : 0.46 % m/m
- Conseils de sécurité** : Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Contacter le centre anti-poisons le plus proche. Evacuer tout organisme à sang froid et à sang chaud, les denrées alimentaires de la zone à traiter.
L'emballage doit être éliminé en tant que déchets dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.
Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.
Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- Date d'expiration : 2 ans
- Autres** : Type de préparation : Générateur d'aérosol prêt à l'emploi (AE)
TP 18 - Réserve à un usage professionnel.

2.3. Autres dangers

Aucune dans des conditions normales.

- Dangers Physiques / Chimiques** : Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une ignition. Le produit peut dégager des vapeurs qui forment rapidement des mélanges inflammables. L'accumulation de vapeur peut flasher ou exploser en cas d'ignition.

3. Composition/informations sur les composants

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	n° CAS	n° EINECS	Index CE	REACH	Classification
D-Tetramethrin	: < 0.25 %	1166-46-7	214-619-0	-----	-----	N; R50-53 -----
perméthrine	: < 0.5 %	52645-53-1	258-067-9	613-058-00-2	-----	Xn; R20/22 R43 N; R50-53 -----
Naphta lourd (pétrole) hydrotraité	: 60 à 80 %	64742-48-9	265-150-3	-----	-----	Xn; R65 R66 -----
Propane	: 10 à 20 %	74-98-6	200-827-9	601-003-00-5	-----	F+; R12 -----
Butane (contenant < 0.1% butadiène)	: 20 à 30 %	106-97-8	203-448-7	601-004-00-0	-----	F+; R12 -----

AEDES

75 Rue d'Orgemont 95210 Saint Gratien
Téléphone : 01-39-89-85-86
Télécopie : 01-39-89-86-44
e-mail : info@aedes.fr

Centre Antipoison - Tél :

AEDES BLATTES ET RAMPANTS**3. Composition/informations sur les composants (suite)****4. Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Premiers soins**

- **Inhalation** : Mettre la victime au repos.
Amener la victime à l'air libre.
Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
- **Contact avec la peau** : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Consulter un médecin si une indisposition se développe.
- **Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation se développe.
- **Ingestion** : Rincer la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR. Mettre la victime au repos. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Symptômes liés à l'utilisation**

- **Inhalation** : L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.
- **Contact avec la peau** : Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement ou gerçure de la peau.
- **Ingestion** : Ingestion peu probable.
- **Contact avec les yeux** : Peut causer une irritation des yeux.
- Autres informations** : Dans tous les cas : Consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins : traiter de façon symptomatique

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction**

- **Adéquats** : Dioxyde de carbone.
Mousse.
Poudre sèche.
Pulvérisation d'eau.
- **Contre-indiqué** : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques particuliers** : Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs. L'exposition à la chaleur ou la contamination par certaines impuretés peut provoquer une décomposition produisant des gaz très volatils, d'où un risque de surpression pouvant provoquer une violente rupture de contenants fermés.

5.3. Conseils aux pompiers

- Classe d'inflammabilité** : Extrêmement inflammable.
- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

AEDS BLATTES ET RAMPANTS**5. Mesures de lutte contre l'incendie (suite)**

- Procédures spéciales** : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Incendies avoisinants** : Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler. Pour éviter les surpressions refroidir les aérosols avec de l'eau.
Refroidir les surfaces exposées par pulvérisation d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions générales** : Mesures à prendre dans le cas de percement ou d'écrasement d'aérosols provoquant des fuites de produits contenus dans les aérosols.
Aérer la zone.
Ecarter toute source d'ignition.
- Précautions individuelles** : Evacuer et restreindre l'accès.
Ne pas fumer.
Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

6.2. Précautions pour l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Mesures après fuite / épandage** : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.
Les épandages peuvent être glissants.
Les mélanges de déchets contenant du butane / propane ne doivent pas pénétrer dans les canalisations ou les égouts où des vapeurs pourraient s'accumuler et s'enflammer.

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle : Voir section 8 pour plus de détails

Traitement des déchets : Voir section 13 pour plus de détails

7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Général** : Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.
Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.
Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/explosion et de danger pour la santé.
Toutes les précautions doivent être prises pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palette d'aérosols. Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et les aérosols.
Toutes précautions d'usage doivent être prises lors des chargements ou déchargements des véhicules afin d'éviter la chute des aérosols.
- Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil

AEDES BLATTES ET RAMPANTS

7. Manipulation et stockage (suite)

- Manipulation** : électrique en fonctionnement - Ne pas fumer.
: Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.
Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
- Mesures techniques de protection** : Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre.
Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
- Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit, à sa pression et température d'utilisation.
Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage** : Recommandations applicables pour les entrepôts et réserves dans lesquels sont stockés des aérosols.
Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone " aérosols " doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections d'aérosols risquant d'enflammer le reste du stock. Ne pas fumer.
- Afin de limiter les risques de chute, il convient de positionner les palettes le plus près possible du sol. Si les colis sont gerbés, il convient de s'assurer que ceux des couches inférieures ne s'écrasent pas (risque de fuites par compression).
- Il est recommandé :
- de ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une source de chaleur, y compris les rayons solaires.
- d'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.
- Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.
Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C
- Stockage - à l'abri de** : Flamme nue.
Rayons directs du soleil.
Étincelles.
Chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

- Limites d'exposition professionnelle** : Naphta lourd (pétrole) hydrotraité : VLE - France [mg/m³] : 1200
Naphta lourd (pétrole) hydrotraité : VLE - France [ppm] : 184
Butane (contenant < 0.1% butadiène) : VLE - France [mg/m³] : 1900
Butane (contenant < 0.1% butadiène) : VLE - France [ppm] : 800
Propane : VLT-TWA [ppm] : 1000

8.2. Contrôles de l'exposition

AEDES BLATTES ET RAMPANTS

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

Protection individuelle

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.
- Protection de la peau : Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.
- Protection des yeux : Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide.
- Protection des mains : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.
- Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Aspect

Etat physique : Liquide.

• Odeur

Odeur : Caractéristique.

- Seuil olfactif : /
- pH : /
- Point de fusion / Point de congélation : /
- Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition : /
- Point d'éclair
- Point d'éclair [°C] : <0
- Taux d'évaporation : /
- Inflammabilité : /
- Limites d'explosivité (inférieures - supérieures) : /
- Pression de vapeur : /
- Densité de vapeur : /
- Densité relative : /
- Solubilité : /
- Coefficient de partage : n-octanol / eau : /
- Température d'auto-inflammabilité : /
- Température de décomposition : /
- Viscosité : /
- Propriétés explosives : /
- Propriétés comburantes : /

9.2. Autres informations

10. Stabilité et réactivité

AEDES

75 Rue d'Orgemont 95210 Saint Gratien
 Téléphone : 01-39-89-85-86
 Télécopie : 01-39-89-86-44
 e-mail : info@aedes.fr

Centre Antipoison - Tél :

AEDES BLATTES ET RAMPANTS**10. Stabilité et réactivité (suite)****10.1. Réactivité**

/

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans des conditions normales d'utilisations

10.4. Conditions à éviter**Conditions à éviter** : Rayons directs du soleil. Chaleur. Flamme nue. Etincelles.**10.5. Matières à éviter****Matières incompatibles** : Boîtier aérosols en métal, ne pas mettre en contact avec les oxydants, acides ou bases. Oxydants forts.
Acides.
Alcalis forts.
Bases.**10.6. Produits de décomposition dangereux****Produits de décomposition dangereux** : Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées dangereuses.**11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

- Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut causer des difficultés respiratoires.
- Cutanée : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Oculaire : Le contact avec les yeux est probablement irritant. Peut causer une gêne oculaire légère et passagère.

12. Informations écologiques**12.1. Toxicité**

- Information relative aux effets écologiques** : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Eviter le rejet dans l'environnement.
CL50 (96h) Oncorhynchus mykiss : D-Téthraméthrin (cas n°1166-46-7) : 0.01 mg/l
- CL50-48 Hrs - Daphnia magna [mg/l]** : Perméthrine (cas n°52645-53-1) : 0.0006 mg/l

12.2. Persistance - dégradabilité

/

AEDES BLATTES ET RAMPANTS

12. Informations écologiques (suite)

12.3. Potentiel de bio-accumulation

/

12.4. Mobilité dans le sol

/

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

/

12.6. Autres effets néfastes

/

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination des déchets : Eliminer le produit conformément aux réglementations locales.
Evacuer les bombes aérosols usagées ou endommagées sur des sites de décharge autorisés.
Eviter le rejet dans l'environnement.

14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Information générale Les aérosols peuvent bénéficier d'exonération d'étiquetage transport et de déclaration sous le régime des quantités limitées.

Numéro ONU : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Shipping name : UN1950 AÉROSOLS, 2.1, 5F, (D)

Nom d'expédition des Nations unies : UN1950 AÉROSOLS, 2.1, 5F, (D)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquette(s) de danger



: 2.1
9E

Transport terrestre

- ADR/RID : Class : 2
Group : F

- I.D. n°: : --

Classe(s) de danger pour le transport : 2

Transport par mer

- IMO-IMDG : Classe 2

AEDES BLATTES ET RAMPANTS

14. Informations relatives au transport (suite)

- IMDG-Pollution marine : YES
- N° de fiche de sécurité : F-D S-U
- Transport aérien
- ICAO/IATA : Packaging instructions cargo : 203
Packaging instructions passenger: 203
- Désignation officielle de transport : AEROSOLS
- IATA : 2
- Groupe d'emballage IATA : F

14.4. Groupe d'emballage

- Groupe d'emballage : F
- Groupe d'emballage IMO : F

14.5. Danger pour l'environnement

/

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

/

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non concerné

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

DIRECTIVES ET REGLEMENTS EU APPLICABLES :

Règlement (EU) n°453/2010 modifiant le règlement 19 07/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances...tel que modifié.

Inflammabilité déterminée selon la Directive Générateur Aérosol 2008/47/CE du 8 Avril 2008

- France : Tableau n°84 des maladies professionnelles : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.
Préparation relevant du tableau des maladies professionnelles n°: 59

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

/

16. Autres informations

- Texte des Phrases R du § 3 : R12 : Extrêmement inflammable.
R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Autres données : Imp. DL4
- Date d'impression : 22 / 6 / 2011

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité, sont conformes au REGLEMENT (UE) N°453/2010 annexe 2 modifiant le règlement 1907/2006.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du

AEDES

75 Rue d'Orgemont 95210 Saint Gratien
Téléphone : 01-39-89-85-86
Télécopie : 01-39-89-86-44
e-mail : info@aedes.fr

Centre Antipoison - Tél :

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 10
		Révision nr : 0
		Date : 22 / 6 / 2011
		Remplace la fiche : 0 / 0 / 0
AEDES BLATTES ET RAMPANTS		.

ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

AEDES

75 Rue d'Orgemont 95210 Saint Gratien

Téléphone : 01-39-89-85-86

Télécopie : 01-39-89-86-44

e-mail : info@aedes.fr

Centre Antipoison - Tél :